

Procès Verbal du conseil municipal du 05 juin 2026 à 18h30

Présents : ESCOÏ Philippe, CHEMBAL Nathalie, PFLIEGER André, NESTER Laurence, PIORO Peter, BANAROYA Marie-Ange, GAND Victorien, SADOINE Jean-Michel, BAERT Marie, CHARLOPIN Paul-Xavier

Pouvoir : LEMOINE Marine à GAND Victorien

Secrétaire : PIORO Peter (rédaction Mme Bénaroya Marie-Ange)

Monsieur le Maire demande à rajouter 1 point liminaire à l'ordre du jour (révision des loyers communaux pour 2026) – **Approuvé à l'unanimité**

M. PIORO Peter est désigné secrétaire de séance (rédaction Mme Benaroya Marie-Ange).

Ordre du jour :

Approbation du PV du conseil municipal du 07 mai 2026 - Approuvé à l'unanimité

Désignation du délégué du conseil municipal et de ses suppléants en vue de l'élection sénatoriale

Vote à bulletins secrets : ESCOI Philippe: délégué

PFLIEGER André, NESTER Laurence et CHEMBAL Nathalie: délégués suppléants.

Bureau de vote: PFLIEGER André, SADOINE Jean-Michel, GAND Victorien et BENAROYA Marie-Ange (car LEMOINE Marine était absente) - **Approuvé à l'unanimité**

Révision de la tarification des locations du mobilier ainsi que des salles communales

Pour le kiosque: 50 € pour tou(te)s les habitant(e)s de la commune (manifestations à but lucratif ou pas), gratuité pour les associations locales (à but lucratif ou non), 300 euros pour toutes personnes ou associations extérieures à la commune.

Pour le foyer: 50 € pour tou(te)s les habitant(e)s de la commune (manifestations à but lucratif ou pas), gratuité pour les associations locales (à but lucratif ou non), 400 euros pour toutes personnes ou associations extérieures à la commune.

La location du mobilier ne sera plus facturée mais un état des lieux d'entrée et de sortie systématique sera obligatoire pour tous, chèque de caution obligatoire pour tous - **Approuvé à l'unanimité**

De plus, il a été décidé **d'acquérir 10 tables et 20 bancs** afin d'équiper le kiosque

Il a été souligné que 5 manges-debout faisaient partie de la liste du mobilier du kiosque, où sont-ils passés??

Points d'informations :

Arrêtés pris par le Maire dans le cadre de ses délégations ;

Démarchage à domicile : Les sociétés, entreprises, professionnels.... qui souhaitent démarcher sur la commune devront se présenter en mairie au moins 8 jours avant leur passage afin que la municipalité ait le temps de prévenir la population du démarchage à venir. Ils devront présenter des justificatifs officiels de leur activité qui seront vérifiés - **Approuvé à l'unanimité**

Informations par mail à la population : seules les informations concernant notre commune, les arrêtés préfectoraux, les mails de prévention et d'urgence ou les informations importantes provenant de diverses autorités seront transmises - **Approuvé à l'unanimité**

Toutes les autres informations seront diffusées via "panneau pocket".

Présentation des parcours pour le trail de Février 2027 : des précisions ont été données sur l'éventuelle modification des parcours ainsi que sur l'organisation de l'événement (bénévoles à trouver, restauration, balisages...)

Vidéo surveillance : Concernant le projet d'installation de la vidéosurveillance sur la commune, il a été décidé et voté à l'unanimité: le conseil met le projet en stand by car il souhaite se donner le temps d'approfondir le dossier. De nouveaux prestataires seront mandatés afin de proposer de nouveaux devis et/ou autres possibilités. - **Approuvé à l'unanimité**

Au vu des incivilités répétées au niveau des colonnes de tris, la mise en place d'une caméra sur cette zone a été évoquée.

Point sur les **procédures judiciaires** et décision à cet égard : Concernant le permis de construire de Monsieur ESCOI Thomas, il a été décidé que suite à la décision de justice rendue le 23 Mars 2026, le permis de construire lui sera délivré. À noter: Monsieur Le Maire s'est abstenu lors de ce vote -

Approuvé à la majorité

Point Liminaire :

Révision des loyers : les loyers des 3 logements communaux seront revalorisés à la date anniversaire des baux en tenant compte du barème légal annuel.

Fin de séance: 20H30.